

Axe B	Amélioration des performances des élevages
Volet B.1	Des techniciens compétents et des outils au service de la performance des élevages
Action B.1.1	Travaux de groupe du réseau technique

FICHE ACTION

- **Résumé de l'action :** Soutien aux travaux de groupes, groupes thématiques et groupes de projets, au sein du réseau technique régional.

- **Contexte de l'action – enjeux – réalisations antérieures**

L'efficacité du dispositif d'accompagnement technique est une des clés pour l'amélioration des performances des élevages. Pour entretenir la compétence et le dynamisme du réseau régional des intervenants techniques, faire face au turn-over des techniciens, permettre l'émergence d'expertise au sein du réseau, ... il est important de susciter les échanges d'expérience et les travaux partagés.

Les travaux de groupe s'avèrent aussi indispensables pour permettre au réseau technique de jouer son rôle dans l'articulation entre recherche et développement, que ce soit pour la remontée des préoccupations techniques de terrain, ou, dans l'autre sens, pour la diffusion aux éleveurs des résultats d'études et d'expérimentations.

Cette action a été mise en place à l'origine dans le cadre du CROF caprin-ovin lait 2015-2017. Les professionnels de la filière ont souhaité qu'elle soit maintenue dans le cadre du Plan Filière, afin de maintenir la dynamique instaurée, et également parce qu'il s'agit d'une action socle et fondamentale sur laquelle s'appuie l'ensemble du dispositif d'accompagnement technique des éleveurs.

Les professionnels de la filière caprine considèrent que certaines de leurs préoccupations justifient la mise en place de groupes thématiques permanents.

Par ailleurs, le besoin de travaux de groupe peut également émerger ponctuellement pour conduire des projets de développement : élaboration de méthodes de diagnostic et outils de conseil, création de supports de diffusion technique, etc... Il s'agit alors de mettre en place des groupes de projet dédiés.

- **Objectifs**

- Consolider la compétence et l'efficacité du réseau technique et favoriser les échanges entre techniciens
- Maintenir une expertise régionale sur certains sujets
- Améliorer l'articulation entre travaux de recherche et actions de développement
- Garder l'initiative en termes de méthodes et outils de développement

■ Description de l'action

1. **Groupes thématiques permanents** : ils sont constitués de techniciens référents sur la thématique, issus d'une diversité de structures pour favoriser l'échange.

Quatre thématiques ont été retenues comme devant faire l'objet de groupes permanents :

Thématique	Animateurs thématiques	
	Animateur	Structure
Coûts de production	Anne EYME-GUNDLACH	Ch. d'Agriculture de la Drôme
Maîtrise des concentrations cellulaires	Benjamin DELTOUR	GDS de la Drôme
Alimentation-herbe-pâturage	Philippe THOREY	PEP caprin
Problématiques fromagères	Sylvie MORGE	PEP caprin

Les objectifs et missions des groupes thématiques :

Thématique	Objectifs et missions du groupe
Coûts de production	<ul style="list-style-type: none"> - formation continue des techniciens sur la méthode et l'utilisation des outils, appropriation du nouvel outil multi-filières - répondre aux questions des techniciens et leur apporter ponctuellement un appui - points de repère technico-économiques, références, valorisation régionale des résultats des coûts de production - espace permettant aux techniciens des échanges d'expériences, des réflexions communes, par exemple sur l'interprétation des résultats, les pistes de conseil, les méthodes de valorisation collective et d'animation de groupes d'éleveurs,...
Maîtrise des concentrations cellulaires	<ul style="list-style-type: none"> - pilotage de l'étude régionale sur les facteurs explicatifs de l'évolution des concentrations cellulaires - suivi de l'action A.2.2 Accompagnement des éleveurs sur la maîtrise des cellules, - suivi et évolution de la méthode Cap cellules - veille, suivi des études nationales et programmes expérimentaux - échanges d'expériences, information-formation des techniciens - communication auprès des éleveurs
Alimentation-herbe-pâturage	<ul style="list-style-type: none"> - contribution à l'adaptation de l'outil Dialog dans le cadre de l'action B.2.5 - information-formation, entretien des compétences des techniciens, échanges avec des intervenants-experts - veille, suivi des programmes en cours et des outils de développement mis au point dans d'autres filières / d'autres régions
Problématiques fromagères	<ul style="list-style-type: none"> - échanges d'expériences, information-formation, entretien des compétences des techniciens fromagers - appropriation des résultats expérimentaux et traduction dans des outils pour le conseil aux producteurs

2. Groupes de projet : ce sont des groupes ponctuels, constitués afin de mettre en œuvre un projet de développement répondant à une problématique particulière. Ils sont animés par un chef de projet.

Deux projets ont déjà été proposés dans ce cadre et pourraient faire l'objet d'un groupe dédié :

- conception d'une mallette d'outils techniques sur la gestion du parasitisme,
- conception d'outils facilitant les enregistrements des paramètres de fabrication en fromagerie.

Dans le cadre de cette action, on prendra en compte le temps et les coûts suivants :

- le temps consacré à l'action par les animateurs thématiques et les chefs de projet : veille et bibliographie, préparation et suite des réunions, appui aux participants des groupes, travaux méthodologiques ou de diffusion
 - le temps consacré par les participants aux groupes : principalement le temps de réunion, mais également le temps consacré aux travaux individuels dans l'intervalle des réunions : travaux préparatoires, relectures, contributions particulières,...
 - le temps de participation à des journées d'échanges entre techniciens autour d'intervenants experts sur des sujets ayant un lien avec les thématiques des groupes
 - les éventuels frais de déplacement générés par la participation aux groupes, notamment pour les quelques intervenants qui viendraient d'autres régions (en particulier dans les groupes de projet)
 - exceptionnellement, des prestations et autres coûts directs (prestations informatiques, coûts d'impression, ...) qui seraient générés par l'activité des groupes.
- **Porteur du projet :** structures employant les animateurs thématiques, les chefs de projet, ou les techniciens et intervenants techniques participant aux groupes, Auvergne-Rhône-Alpes Elevage pour les éventuelles prestations et autres coûts directs.
- **Bénéficiaires de l'action :** les éleveurs caprins, livreurs ou fromagers fermiers, ayant leur siège d'exploitation en Auvergne-Rhône-Alpes, qui bénéficieront de l'appui de techniciens compétents et d'outils de conseil adaptés et performants.
- **Partenaires :** Auvergne-Rhône-Alpes Elevage, Institut de l'Elevage, Chambre Régionale d'Agriculture
- **Calendrier de l'action :** sur la durée du Plan Filière, de 2018 à 2020.
- **Modalités d'attribution, gestion de l'aide :**
- Prise en compte :
 1. Des coûts de personnel, qui seront dans le cas général des coûts de personnel salarié (coûts direct + 15 %), mais aussi, le cas échéant coûts facturés de mise à disposition de personnel, ou prestations facturées (cas, notamment, des vétérinaires facturant leur temps à un Groupement Technique Vétérinaire).

2. Des frais de déplacement engendrés par la participation aux travaux de groupe, notamment pour les intervenants techniques provenant d'autres régions
 3. Des éventuelles prestations facturées et autres coûts directs facturés liés à l'action (prestations informatiques, coûts d'impression, ...)
- Subvention à taux : taux de 80 % des coûts éligibles
 - Subvention reversée aux bénéficiaires finaux par Auvergne-Rhône-Alpes Elevage

▪ **Justificatifs fournis par les bénéficiaires et publicité de l'action**

Justificatifs des coûts de personnel engagés, factures pour les mises à disposition de personnel, les prestations et autres éventuels coûts directs, états de frais pour les frais de déplacement. Compte-rendu des travaux des différents groupes et justificatifs de réunion des groupes. Le logo de la Région devra être apposé sur tout support de diffusion (invitations, feuilles d'émargement, diaporamas de réunion, etc.).

▪ **Budget prévisionnel :**

Nature des dépenses	I/F	Types de coûts	HT ou TTC	Taux d'aide	Répartition annuelle des coûts			TOTAL
					2018	2019	2020	
Travaux de groupe du réseau technique	F	coûts de personnel (coûts directs de personnel + 15 % ou coûts facturés)	HT ou TTC	80%	36 628 €	36 250 €	36 250 €	109 128 €
		frais de déplacement						
		prestations et autres coûts directs facturés						
Coût total de l'action					36 628 €	36 250 €	36 250 €	109 128 €
Montant de l'intervention de la Région					29 302 €	29 000 €	29 000 €	87 302 €

- **Co-financements de l'action :** auto-financement des structures bénéficiaires portant l'action.

▪ **Evaluation : résultats attendus et valorisation des résultats**

INDICATEURS (de réalisation et de résultats)	
▪ Animation	Nombre de jours consacrés par les animateurs thématiques et les chefs de projet
▪ Groupes techniques	Nombre de réunions Nombre de participants
▪ Projets	Nombre de projets mis en œuvre

MODALITES D'INTERVENTION DU CONSEIL REGIONAL POUR L'ACTION B.1.1

Dépense subventionnable : **109 128 €**

Nature de la dépense : **Fonctionnement**

Dépenses éligibles : **coûts de personnel (coûts directs de personnel + 15 %, ou coûts facturés), frais de déplacement liés à l'action, prestations et autres coûts directs facturés, coûts HT ou TTC selon le régime TVA du bénéficiaire**

Taux de la subvention : **80 %**

Porteurs de projet et bénéficiaires de la subvention : **structures employant les animateurs thématiques, les chefs de projet, ou les techniciens et intervenants techniques participant aux groupes, Auvergne-Rhône-Alpes Elevage pour les éventuelles prestations et autres coûts directs**

Conditions particulières : **reversement des subventions aux bénéficiaires finaux par Auvergne-Rhône-Alpes Elevage**

Base réglementaire : **hors régime d'aides d'État**